



Appel à projets FRM 2023 Programme Valorisation

Prématuration de projets Equipe FRM

CONTEXTE

Avec le souci réaffirmé de l'intérêt général et dans la continuité de ses actions menées jusqu'à présent, la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) a souhaité en 2022 amplifier son soutien et son impact à la recherche médicale française en accompagnant une étape plus loin les projets les plus prometteurs déjà soutenus via le programme Equipe FRM.

L'objectif est de permettre une plus grande continuité entre la recherche fondamentale et la recherche clinique ou appliquée en soutenant des travaux présentant un potentiel de valorisation.

Dans le cadre d'une action d'accompagnement des projets soutenus via le programme Equipe FRM et à plus long terme d'un soutien à la maturation des résultats obtenus, la FRM reconduit en 2023 son appel à projets « Prématuration de projets Equipe FRM ».

Cet appel à projets est destiné à soutenir les étapes nécessaires à la validation d'une preuve de concept préalable à l'entrée dans une phase de valorisation (passage d'un degré de maturité technologique TRL 2 vers 3 - 'Technology Readiness Level').

Le but est de contribuer à développer des réponses pertinentes et efficaces favorisant le développement d'applications médicales ou cliniques issues de la recherche académique française soutenues précédemment par la FRM.

Outre le financement, les projets lauréats bénéficieront d'un accompagnement complémentaire (suivi des projets, discussions des jalons, point semestriel...).

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le demandeur doit être :

- Soit le porteur d'une équipe de recherche ayant reçu le label Equipe FRM entre 2017 et 2022 inclus,

- Soit un des membres d'une équipe ayant reçu le label Equipe FRM entre 2017 et 2022 inclus, et qui a la charge de la poursuite du projet.

Si la structuration de l'équipe labellisée par la FRM a été modifiée (scission d'équipe, création d'une nouvelle équipe), merci de contacter la FRM en amont du dépôt de la demande de financement.

Le projet de prématuration proposé doit être dans la même thématique et dans la continuité des travaux menés dans le projet Equipe FRM initialement soutenu.

Un demandeur :

- doit appartenir à une équipe indépendante reconnue comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche, centre d'investigation clinique) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...) et lauréate d'une labellisation Equipe FRM entre 2017 et 2022,
- ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets,
- doit être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge,
- S'il n'est pas statutaire, le demandeur devra justifier d'un CDD couvrant la durée du projet.

Une équipe éligible :

- ne peut déposer qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets,
- ne peut déposer qu'une seule demande aux appels à projets 2023 Valorisation de la FRM : soit « Prématuration de projet Equipe FRM » soit « Maturation de projet Equipe FRM ».

Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais ces derniers ne pourront pas bénéficier du financement.

CRITERE D'EXCLUSION

Une équipe ayant obtenu un financement via l'appel à projets 2022 « Prématuration de projets Equipe FRM » ou « Maturation de projets Equipe FRM » ne peut pas postuler à l'appel à projets 2023 « Prématuration de projets Equipe FRM ».

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée que dans une seule demande de financement.

Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

FINANCEMENT

Le montant du financement demandé à la FRM est fixe et s'élève à 50 000 euros.

La durée du financement est de 12 mois.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions, et/ou de personnel sont éligibles. Les frais de propriété intellectuelle ne sont pas éligibles.

Le financement alloué devra débuter au plus tard le 1^{er} octobre 2023.

En 2023, la FRM alloue un budget de 550 000 euros à cet appel à projets.

SELECTION DES PROJETS

Le comité scientifique *ad hoc*, composé de scientifiques travaillant dans les secteurs académiques et d'experts du monde socio-économique de l'industrie de la santé et de l'entrepreneuriat est en charge de la sélection des demandes.

La soumission des demandes s'effectue sur le portail de la FRM :
https://frm.evision.ca/eAwards_applicant/

Éléments importants de l'évaluation :

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications en lien avec la demande)
- Faisabilité du programme (résultats préliminaires déjà obtenus, cofinancements, environnement scientifique, collaborations académiques ou industrielles engagées, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués...).
- Caractère innovant du programme par rapport à l'état de l'art et des stratégies thérapeutiques en cours de développement.
- Identification claire des stratégies de valorisation (dépôt de brevet, contact avec des organismes de valorisation...), du potentiel de valorisation (état de l'art de la recherche et produits industriels en développement ou déjà existants sur le marché) et des perspectives d'application (réponse à un besoin de marché).
- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Ouverture de saisie des demandes	23 mars 2023
Clôture de saisie des demandes	03 mai 2023 (16 heures, heure de Paris)
Sélection des demandes	30 juin 2023

CONTACT

Laura Gouder
laura.gouder@frm.org
01 44 39 75 56